

ASTREE COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

S.A, au capital de 30.000.000 de dinars
Siège social : 45, Avenue Kheïreddine Pacha- 1080 – Tunis
R.N.E : n°0000080S
MF : 000080S/A/M 000
Matricule CNSS : 12803/96

Convocation à l'Assemblée Générale Elective du 5 février 2025

Les actionnaires minoritaires de la Compagnie d'assurances et de réassurances ASTREE sont convoqués en Assemblée Générale Elective qui se tiendra le mercredi 5 février 2025 à 10 heures, au siège social de la Compagnie, 45 Avenue Kheïreddine Pacha – Tunis Belvédère, dont l'unique point à l'ordre du jour est :

- L'élection d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration de la compagnie d'assurances et de réassurances ASTREE pour un mandat de trois (03) ans (exercices 2025-2026 & 2027).

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

La liste des candidats retenus accompagnée des informations prévues à l'article 22 de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 Mars 2020 sont mises à la disposition des Actionnaires minoritaires au siège de la Compagnie d'assurances et de réassurances ASTREE.

Le Conseil d'administration